REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (pouvoir de V. HERVE) - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie – BRECHAULT Christian — CUREAU Sabrina (pouvoir de S. MOURIN) – MASSON Nicolas - DINAND Christophe – GUILLAUT Pascal - LEBEAUPIN Christophe - OUVRARD Julie - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

<u>EXCUSEES</u>: MM. HERVE Véronique (pouvoir à JP RETIF) - ABGRALL Mélanie - MOURIN Stéphanie (pouvoir à S. CUREAU).

ABSENT:/

<u>SECRETAIRE de SEANCE</u> : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

COMMERCE

Suite aux réunions entre les élus de la Commune, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie, un compte rendu est donné aux conseillers municipaux. Après avoir visité le commerce, il en ressort qu'avant de lancer des travaux, il est nécessaire de bien définir quel peut être le projet pour les habitants. Un questionnaire va être envoyé à chaque foyer pour recenser les besoins des Blosiens avec une réponse souhaitée avant le 10 juillet. Après ce retour et analyse, la Commune organisera une réunion publique avant de se lancer dans des travaux si un projet est retenu.

❷ TARIFS 2021 – 2022 RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix des tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année 2021-2022 soit 3,50€ pour les enfants déjeunant 4 jours par semaine et 3,75€ pour les enfants déjeunant de temps en temps.

SALLE DES FETES

Après discussion, le Conseil était partagé pour savoir s'il fallait rouvrir ou pas la salle des fêtes courant juillet et août. Selon les directives de la Préfecture, M. le Maire rappelle qu'il faut au préalable faire passer la commission de sécurité avant l'ouverture. Le résultat du vote a décidé que la salle des fêtes restera fermée durant l'été (8 pour et 6 contre).

4 AIRE DE JEUX

Le Conseil Départemental vient de lancer un dispositif de soutien aux investissements des communes dont la création d'aire de jeu. Le Conseil Municipal va solliciter cette aide qui pourrait aller jusqu'à 20 % du montant HT des travaux. A cet effet, le projet va être retardé de six mois puisque pour prétendre aux subventions les travaux ne doivent pas être commencés. Affaire à suivre.

9 STADE

Les poteaux d'éclairage ont été enlevés au stade. Le devis pour la pose de nouveaux poteaux n'est toujours pas arrivé. D'autre part, la commune va s'équiper d'un nouvel enrouleur plus performant pour l'arrosage du stade, ce qui permettra de faire un arrosage programmé. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

6 BOIS

La commune possède quelques ares de bois qui sont destinés à la vente. Le Maire accompagné par des membres de la commission va rencontrer des acheteurs.

O CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame Julie OUVRARD va déménager de la Commune prochainement. Elle restera toutefois conseillère municipale étant toujours propriétaire sur la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Christophe BOIREAU délégué titulaire au SIVU Loire Longué pour la remplacer.

③ TRAVAUX

M. Christian BRECHAULT fait le point sur les travaux d'embellissement dans la Commune.

9 ECOLE

M. Christophe BOIREAU donne un compte rendu du dernier conseil d'école avec une crainte sur les effectifs à la rentrée 2022. Il fait part également que l'appel à projet école numérique de l'école a été retenu pour le projet d'achat de nouveau matériel informatique subventionné à 68 %.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.